

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 15 Décembre

Le programme républicain libéral

Quelques journaux, appartenant d'ailleurs à tous les partis, ont fait au discours que M. Henri Barbox a prononcé à Lille, une singulière critique. Ils ont reproché à l'orateur de l'Union Libérale Républicaine, de n'avoir développé qu'un programme négatif, de n'avoir pas opposé les réformes du parti républicain libéral aux vaines chimères du socialisme. Si nos confrères avaient lu avec l'attention qu'il mérite le discours de Lille, ils y auraient trouvé une réponse très précise à leur objection. Au début de sa conférence, M. Barbox a très nettement expliqué en effet qu'il lui serait difficile de développer en une heure toutes les parties du programme de l'Union Libérale Républicaine, qu'il aurait à peine le temps de les énumérer. Il s'est borné à une réfutation des idées essentielles du collectivisme; il a répondu à ses principaux arguments. Quant au programme de son propre parti, M. Barbox a rappelé qu'il avait été tracé avec ampleur par M. Waldeck-Rousseau dans la Loire et par M. Deschanel à Marseille, et qu'il n'avait pas à le refaire.

Il ne serait pas difficile du reste de retrouver dans le discours de Lille des indications suffisamment claires de la politique libérale. « Nous sommes, a dit l'orateur, inclinés vers les solutions libérales par nos réflexions et par nos goûts, mais en même temps ouverts à toutes les idées nouvelles, prêts à les examiner sans parti pris, et à les accueillir si elles nous paraissent vraies, quelque trouble qu'elles jettent dans notre esprit, si grand même qu'en soit le dommage qu'elles causent à nos intérêts. Quiconque nous parle au nom de la justice, est toujours sûr d'être écouté, quiconque revendique les droits de la philanthropie et de la fraternité est sûr d'être entendu avec bienveillance. » Qu'est-ce que cela veut di-

re, sinon que l'Union Libérale ne s'oppose nullement aux progrès démocratiques, et qu'elle est prête à les seconder, quand ils lui paraissent répondre au véritable idéal de justice et de fraternité dont a parlé M. Barbox ?

Au surplus, tous les auditeurs de la conférence de Lille avaient reçu le programme du comité de l'Union Libérale Républicaine. Ce programme ne comporte pas sans doute une vaste énumération des réformes possibles et désirables. C'est un résumé de celles qu'on peut et qu'on doit faire sans délai. Aux folies, aux utopies du parti socialiste et radical, dit ce programme, l'Union Libérale n'oppose pas uniquement des négations. Elle ne veut pas de l'immobilité. Elle demande, elle aussi, des réformes... La première de toutes à ses yeux, c'est le retour au régime parlementaire vrai, sincère, sérieusement pratique... Une fois ramenée à son rôle naturel, la Chambre pourra s'occuper de sa véritable tâche trop longtemps négligée. Elle pourra simplifier notre organisme administratif si lourd, et si encombré de formalités, si compliquées, par des rouages inutiles, par l'abus de la bureaucratie et de la paperasserie. Elle pourra faire des économies sur les dépenses publiques et en appliquer le produit au dégrèvement des contributions indirectes les plus injustement réparties, notamment à la suppression où à la réduction des droits d'octroi. Elle pourra simplifier nos lois de procédure, diminuer les frais de justice, organiser le droit d'association, aider au développement des sociétés de secours mutuels, affranchir les pouvoirs locaux et surtout l'initiative privée des mille entraves qui en gênent l'exercice; réprimer la plaie du vagabondage; remanier notre législation administrative, civile, commerciale, criminelle qui est en retard aujourd'hui sur celle de presque tous les pays de l'Europe, après leur avoir servi de modèle il y a un siècle; et réaliser sur tous ces points, non pas de ces prétendues réformes dont le charlatanisme radical est si prodigue et qui n'about-

tissent le plus souvent qu'à grever le budget en augmentant le nombre des fonctionnaires, mais des améliorations pratiques, efficaces et durables, etc... »

Nous avons tenu à rappeler cette citation topique du programme de l'Union Libérale Républicaine, et à répondre ainsi nettement à ce singulier reproche qu'on lui adresse d'être uniquement un parti de résistance et d'immobilité. Au moment où cette association entreprend une campagne de conférences dans toute la France et donne ainsi un exemple aussi utile, nous avons cru devoir apprendre à ceux qui paraissent ne pas la connaître quel était son but, et quels étaient ses projets. Ajoutons que, au temps où nous sommes, il faudrait être bien aveugle ou bien naïf pour s'imaginer qu'on peut fonder des partis sans s'appuyer sur toutes les forces de la démocratie. Mais, au contraire des socialistes et des radicaux qui cherchent sans cesse à exploiter les passions de cette démocratie, les républicains libéraux s'attachent à lui rendre des services en l'éclairant sur ses véritables droits et en lui parlant aussi de ses devoirs.

J. QUERCYTAÏN.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 12 décembre

Le remplacement du général Dodds

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Gerville-Réache sur le remplacement de M. le général Dodds.

M. Gerville-Réache rappelle que M. le général Dodds a été nommé au mois de février commandant en chef des troupes de l'Indo-Chine, en remplacement du général Duchemin. Il dit avec quelle faveur on accueillit en France et en Indo-Chine la nomination du général.

Celui-ci partit immédiatement pour le Tonkin; il prit le commandement des troupes, qui offraient alors l'image du désordre le plus complet. En peu de temps, il mit fin à cette situation déplorable. Il réorganisa les effectifs. Il fit sentir partout l'énergie d'un chef habile et actif et bientôt il put préparer les opérations nécessaires à la pacification des provinces troublées par les incursions des bandes rebelles, quand, au

mois de juillet, quatre mois à peine après son arrivée, le Ministre de la Marine lui signifiait un ordre de rappel en France.

Rien ne pouvait faire prévoir cette mesure, qui causa en France et dans notre colonie une profonde émotion. On prétendit qu'il y avait eu conflit entre le général et le gouverneur général M. Rousseau.

Cela était inexact, dit M. Gerville-Réache. M. Rousseau avait accepté avec empressement la nomination d'un général qui avait rendu à la France, au Dahomey de si glorieux services.

M. Gerville-Réache dit que le Ministre de la Marine s'est borné à répondre qu'il avait cru nécessaire de mettre un général de division au commandement d'un corps d'armée où figuraient deux généraux de brigade. Il affirme que le Ministre n'avait pas le droit de prendre cette mesure, le Ministre de la Marine n'a pas hésité à désobéir à la volonté de la Chambre. Il est impossible que la Chambre sanctionne cet acte.

M. l'amiral Besnard, Ministre de la Marine, répond que le gouvernement a jugé, indépendamment de toute personnalité, qu'il y avait lieu d'envoyer un général de division et non un général de brigade pour commander aux deux autres généraux de brigade et aux 22,000 hommes du corps d'occupation. Tous les généraux qui ont commandé au Tonkin ont déclaré que cette mesure était indispensable.

Quand au favoritisme dont a parlé M. Gerville-Réache, le Ministre soutient que c'est là une accusation gratuite et sans le moindre fondement. Il n'a fait aucune nomination dans les troupes placées sous ses ordres, qui ne soit conforme aux règles de l'avancement et aux véritables intérêts de l'armée.

M. Gerville-Réache dépose un ordre du jour aux termes duquel la Chambre exprime son regret que le Cabinet ait méconnu un vote nettement exprimé par elle.

L'ordre du jour pur et simple est mis aux voix et adopté par 300 voix contre 228.

M. le Président dit que la Chambre passe à la discussion du budget du Ministère de la Marine.

M. Jaurès. — A quoi ça sert-il, puisqu'il n'y a plus de Chambre ?

M. le président rappelle M. Jaurès à l'ordre, et comme celui-ci insiste sur son observation, il le rappelle à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

M. Delcassé a ensuite la parole dans la discussion générale du budget de la Marine.

L'orateur constate que l'on a fait, dans ce budget, des réductions qui portent à la fois et sur les armements et sur les constructions neuves. Il croit que ces réductions manquent d'opportunité.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 17

LE CHATIMENT D'UNE MÈRE

Par JACQUES BRÉMOND

VII

Barnett et Son, Company Limited.

Nous prolongeâmes notre séjour en France, et lorsque, rappelés en Amérique par de graves questions d'intérêts, nous dûmes nous embarquer pour regagner le continent, il nous fallut laisser en France notre enfant nouvellement né, et que nous ne pouvions exposer aux dangers d'un trop long trajet en mer...

— L'enfant était très jeune... ?

— Six mois à peine... Il fut placé en nourrice dans les environs de Cannes, chez des braves gens en qui nous pouvions avoir toute confiance... L'année suivante je revins seul en France chercher le cher petit... Mais le médecin me détourna de ce projet, et m'engagea à attendre encore avant de lui faire entreprendre un pareil voyage...

Je retournai donc à Philadelphie où nous habitons; et, pour consoler la mère de la cruelle déception qu'elle éprouva en me voyant revenir seul, il fut convenu que, dès que mes affaires me laisseraient quelque loisir, j'en profiterais pour la conduire en France,

embrasser son enfant. Le moment si ardemment attendu approchait, lorsque ma pauvre femme tomba assez gravement malade pour ne pouvoir plus songer à se mettre en route. Elle prit tout d'abord son mal en patience, croyant à une guérison prochaine, mais, reconnaissant bientôt que la convalescence serait longue à venir, la malheureuse n'eut plus qu'une idée, revoir son enfant. Comprenant moi-même que l'absence du fils aggravait le mal de la mère, je n'avais qu'un parti à prendre...

— Venir en France chercher l'enfant... ?

— Oui. J'annonçai donc à ma femme que je partirai par le prochain courrier et que bientôt elle embrasserait celui dont elle pleurait l'absence. Hélas ! la malheureuse ne devait plus jamais revoir le cher attendu... Alors que je faisais mes préparatifs de départ, une dépêche arriva de France, annonçant la mort du pauvre petit...

Gagné par l'émotion, M. Varelio s'arrêta suffoquant.

En le voyant porter son mouchoir à ses yeux demeurés secs, un furtif sourire plissa les lèvres de sir Barnett; ce fut l'espace d'une seconde et, reprenant immédiatement son impassibilité toute britannique :

— Remettez-vous, monsieur, dit-il... du courage...

— Il m'en a fallu pour supporter un coup pareil...

Fort heureusement je pus cacher à ma femme la fatale nouvelle... Lui annoncer la mort de son enfant, c'était la tuer... Je dissimulai donc à tous la douleur profonde qui m'étreignait le cœur, et je partis en laissant croire à la pauvre malade que bientôt je serais de retour avec notre enfant...

— Mais, monsieur, vous saviez que votre enfant n'était plus, et...

— Que voulez-vous, monsieur, j'étais fou, je ne savais plus que dire, reprit vivement M. Varelio. Je ne me sen-

tais pas le courage, après le terrible malheur qui me frappait, d'en affronter un second, en apprenant à ma femme la terrible vérité qui l'aurait tuée !

— Mais qu'espérez-vous donc... ? demanda sir Barnett.

— Rien en ce moment...

— En ce moment ?... et maintenant ?...

— Maintenant, j'espère en vous, monsieur...

— Je ne vous comprends pas...

— Laissez-moi continuer... de grâce, écoutez-moi sans m'interrompre, et prenez en pitié un homme malheureux qui veut à tout prix sauver une infortunée...

— Expliquez-vous, monsieur...

— Dans le trajet de Philadelphie à New-York, où j'allai m'embarquer, je fis la rencontre de M. Tom Ridway, que je connaissais pour l'avoir rencontré à plusieurs reprises dans un cercle que je fréquentais. Affolé, je lui fis part de mon atroce situation... de la comédie qu'il m'avait fallu jouer, et du dévouement affreux qu'elle aurait, si je revenais jamais à Philadelphie sans le petit être qui pour tous existait toujours...

— Et que vous répondit alors M. Tom Ridway ?... demanda vivement sir Barnett...

— M. Ridway, m'apprit qu'il avait à Paris des amis qui, peut-être, pourraient me tirer de peine... Ces amis, très bons et très charitables, s'occupaient beaucoup des enfants orphelins... ou abandonnés... En m'adressant à MM. Barnett et Son, me dit-il, en leur confiant vos horribles angoisses, peut-être ces messieurs vous aideraient-ils à continuer votre charitable mensonge, et à éviter le fatal dévouement que vous redoutez.

— Mais, monsieur...

— Comprenez-moi... monsieur... Si je retourne seul auprès de l'infortuné qui attend souffrante, c'est la

mort pour elle. Vous voyez donc bien qu'il faut que je ramène à la mère son enfant... ou tout au moins un enfant quelle croira le sien... Ah ! celui-là, monsieur, par pitié, trouvez-le moi... et je puis vous affirmer, qu'en dehors du père qui vous bénira, vous ferez deux mortels heureux... lui, l'orphelin, le pauvre abandonné pour qui la vie s'ouvrira désormais grande et belle... et elle que vous aurez arrachée à une mort certaine...

Sir Barnett junior attendit quelques instants avant de répondre.

— Peut-être, reprit-il enfin, M. Tom Ridway a-t-il exagéré notre philanthropie, monsieur... Sans doute sir Barnett esquive et moi, nous nous intéressons, comme chacun doit le faire du reste, aux pauvres déshérités... Mon père surtout, et M. Ridway a eu raison de vous le dire, s'occupe avec un soin particulier de placer les malheureux petits abandonnés, ou les orphelins, mais fort heureusement c'est une besogne qui lui laisse des loisirs, M. Tom Ridway s'est un peu trop hâté en vous assurant que nous pourrions vous être utile. J'ai tout lieu de croire que mon père ne repousserait pas votre demande, puisqu'en définitive en s'associant à votre pieux mensonge il ferait le bonheur d'un de ces pauvres petits êtres restés seuls sur la terre.

Mais c'est précisément ce petit être... qui sera difficile à trouver... Car si j'ai bien compris, ajouta sir Barnett en appuyant sur ses mots, l'enfant, que vous voulez substituer à celui que vous avez perdu, doit être dans des conditions spéciales... Il ne faut pas que vous puissiez craindre une revendication quelconque...

— Certainement non, dit l'Italien, tout serait perdu alors... je veux dire, reprit-il vivement, que la douleur aujourd'hui épargnée à la pauvre mère serait d'autant

Sur toutes les questions, M. Delcassé, émet des considérations d'un ordre très élevé, et animées d'un véritable esprit patriotique.

Sa péroraison, dans laquelle il se montre aussi éloigné d'un pessimisme systématique que d'un optimisme exagéré, et dans laquelle il espère qu'un souffle nouveau passera sur la marine et rendra féconds les efforts qu'elle ne peut manquer de faire pour donner à la France une flotte rapide et puissante, a obtenu sur tous les bancs de la Chambre un grand succès.

La suite de la discussion a été renvoyée à lundi.

INFORMATIONS

M. Félix Faure en Russie

On a beaucoup parlé, ces jours passés, du prochain voyage de M. Félix Faure en Russie, mais ce n'étaient que des bruits sans fondement à l'égard desquels beaucoup se montraient sceptiques.

On annonce aujourd'hui de source certaine que ce voyage a été définitivement arrêté, à la suite d'une invitation qui vient d'être adressée au Président de la République par la czarine elle-même.

Les archives des affaires étrangères

M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, a reçu de M. Joseph Reinach, député, la collection des documents relatifs à l'organisation de la Défense nationale en province, venant de Gambetta. Ces documents avaient été successivement confiés à M. Spuller et à M. Joseph Reinach qui avait été chargé par Gambetta de la publication des dépêches et circulaires du gouvernement de Tours et de Bordeaux. Ils seront classés et déposés aux archives du ministère des affaires étrangères.

Une lettre de remerciements a été adressée par le ministre des affaires étrangères au député des Basses-Alpes.

Le nouvel hôpital Français de Constantinople

Constantinople, le 13 décembre.

Hier a eu lieu l'inauguration solennelle du nouvel hôpital français devant une très nombreuse assistance.

La cérémonie a été ouverte par un discours de M. Sellé, député de la nation, puis l'ambassadeur M. Cambon, dans une éloquente improvisation, a fait l'histoire de l'établissement depuis ses modestes commencements, au siècle passé, jusqu'à aujourd'hui. L'aménagement de l'hôpital actuel réalise tous les progrès modernes.

L'ambassadeur de France a exprimé la gratitude de la colonie envers le Sultan et le Préfet de la capitale, pour toutes les facilités accordées, et envers le gouvernement français pour ses dons généreux.

M. Cambon a remercié les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul qui desservent l'hôpital depuis cinquante ans ; il a rappelé les éminents services du docteur Delacour, auquel le gouvernement français a décerné une médaille d'or ; il a remercié le docteur Entyboul, pour ses services dévoués pendant son intérim ; il a fait l'éloge du docteur Neiss, nouvellement installé. Puis faisant allusion aux liens étroits qui unissent la France et la Suisse depuis quatre siècles, il a remis la croix de la Légion d'Honneur au docteur Landy de Neufchâtel, chirurgien en chef de l'hôpital.

Enfin l'ambassadeur de France a remis une médaille au nom du gouvernement français à Ali-Mehmed, le directeur des travaux de construc-

tion, qui a su maintenir un ordre parfait lors des derniers troubles.

M. Bonnetti, après une allocution chaleureuse, a procédé à la bénédiction de l'édifice, suivi d'une foule nombreuse qui a admiré l'aménagement parfait de toutes les salles.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Lettre de M. Rey

M. Rey, l'honorable député de la deuxième circonscription, vient d'envoyer au journal *Le Réveil du Lot* la lettre suivante :

« Saint-Denis Catus, le 13 décembre 1896
« Monsieur le directeur,

« Dans le commentaire dont vous faites suivre ma lettre du 3 décembre, vous déclarez que vous n'êtes pas hostile à l'idée d'un congrès ; je l'apprends avec plaisir ; mais il est permis de s'y tromper, car jusqu'ici vous n'avez guère manifesté votre sentiment à cet égard.

« C'est à moi, dites-vous, qu'il appartient de provoquer cette réunion. Ah, je serais bien accueilli, si je prenais seul cette initiative ; on ne manquerait pas de m'accuser de vouloir me faire désigner par des délégués triés sur le volet. Du moment que je ne suis pas seul en cause, n'est-il pas évident qu'il faudrait entre les intéressés l'engagement préalable de se conformer aux décisions du Congrès. Inutile d'agir tant que cette entente n'existera pas. J'attendrai donc que l'accord arrive et, puisque vous êtes favorable à l'idée, j'espère que vous travaillerez à la faire aboutir au lieu de m'incriminer d'avoir posé ma candidature comme mon collègue.

« Vous insinuez en même temps que j'ai des journaux à ma dévotion et que ces journaux attaquent depuis longtemps les candidats radicaux. Je proteste contre cette insinuation, qui tend à me rendre responsable de la guerre que vous signalez. Ne suis-je pas moi-même l'objet d'attaques de la part d'autres journaux, et dois-je pour cela les attribuer à mes collègues ?

« De ce que j'ai publié, il y a plus d'un an, dans un journal de la région, quelques articles uniquement consacrés à des réformes démocratiques, mais d'où toute polémique était exclue, s'ensuit-il que c'est moi qui l'inspire ? Mais alors il faudrait admettre que les auteurs qui écrivent dans les journaux sont responsables de tout ce qui s'y dit et s'y fait. J'avais cru jusqu'ici qu'ils n'avaient à répondre que de leurs propres articles.

« Je compte sur votre courtoisie pour insérer cette nouvelle lettre dans votre journal.

« Agréer, monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

« EMILE REY,
« Député. »

Délégués sénatoriaux

(Suite et Fin)

Rouffilhac. — Auzié Jean-Léon. Sup. Serres Jean.
St-Cirq-Madelon. — Bouygues Guillaume. Sup. Lagrandie Marc.
St-Clair. — Rouquayrol Aymar. Sup. Lagarde Philippe.

notes qu'il déposa sur le bureau en disant :

— On dit que la charité porte bonheur, monsieur... daignez, je vous prie, accepter cette faible offrande pour vos pauvres

— Merci pour eux... monsieur...

— Et merci pour moi... et pour la malheureuse dont la vie est entre vos mains, repartit l'italien.

.....

— Merci pour moi, est bien... quant à la malheureuse dont la vie est entre mes mains, c'est de trop... dit sir Barnett lorsqu'il fut seul, par la simple raison que la malheureuse en question est morte il y a un mois ainsi que me l'a annoncé l'ami Tom Ridway dans la lettre de renseignements venue par le même paquebot que ce bon Varelio... Ah ! ah ! on est coahottier, paraît-il, monsieur l'italien... mais vous avez affaire à plus malin que vous... je ne suis pas dupe de vos pleurnicheries hypocrites...

Tout en monologuant, le second directeur de la Company Limited avait pris dans un buvard une lettre dont il se mit à relire quelques passages à mi-voix.

« Le nommé Varelio en question est un ancien viveur ruiné, qui se trouvait dans une situation des plus précaires lorsque le hasard lui fit rencontrer, à Cannes, une riche Américaine qu'il épousa... »

— M. Barnett interrompit sa lecture, pour dire en a parté :

— Jusqu'ici M. Varelio n'a pas trop faussé la vérité... car en définitive je ne puis lui garder rancune de m'avoir caché son exacte situation de fortune à l'époque de son mariage... mais voyons plus loin...

Il reprit sa lecture :

« Il y a un mois environ, le dit Varelio perdait soud

St-Projet. — Fontanille René, Farganel Alain. Sup. Constant Etienne.

Souillaguet. — Vilard François. Sup. Danglars Edouard.

Vigan (le). — De Gozon A., Cassagne G., Malbec A. Sup. Aussel Jean.

Alvignac. — Lavergne Antoine, Branche Antoine. Sup. Bru Théodore.

Bastit (le). — Héréil Pierre. Sup. Vilhès Baptiste.

Carlucet. — Capelle Sylvain, Bourdarie Pierre-Sylvain. Sup. Lavayssièrre Sylvain.

Couzou. — Fabre Calixte. Sup. Tocaben Victor.

Gramat. — Soulié Pierre-Olivier, Puybaret Albert, Fonservines Pierre, Rougié Louis, Decros Paul, Laborie Félix. Sup. Delor J., Ortal A.

Lavergne. — Terron Pierre, Momméjat Auguste. Sup. Bétille François.

Miers. — Blanc Adrien, Vaurs Paulin. Sup. Vayssou Jean-Pierre.

Padirac. — Callé François. Sup. Claret Jean-Pierre.

Rignac. — Escudié Léon. Sup. Bergougnoux Jacques.

Rocamadour. — Andral Louis, de Montmaur Louis. Sup. Salgues Paul.

Thégra. — Battut Félix, Barreau Léon. Sup. Rigal Denis.

Beumat. — Bousquet Baptiste. Sup. Dardennes Théodore.

Caniac. — Pégouris Valentin, Méjécazes Charles. Sup. Vanel Jean.

Fontanes-Lunegarde. — Méjécaze Léon, de Gransault-Lacoste Victor. Sup. Capèle Léon.

Ginouillac. — Dubreil Auguste, Pouzalgues Paulin. Sup. Floirac Antoine.

Labastide-Murat. — Alayrac F.-Hilarion, Garrigues Eugène. Sup. Mounié Ambroise.

St-Sauveur-la-Vallée. — Bonhomme Baptiste. Sup. Cazard Jean.

Soulomès. — Lalo Jean-Baptiste. Sup. Salgues Jean-Léopod.

Vailhac. — Viguié Mathurin. Sup. Caminade Antoine.

Baladou. — Bramel Louis, Verdier Joseph. Sup. Bialgue Antonin.

Cazillac. — Vieillescazes Henri, Delsol Jean. Sup. Sourzat Paul.

Cressensac. — Delmont Pierre, Arnal Jean aîné. Sup. Paterne Jean.

Creyssac. — Borie Marc, Jardel Henri. Sup. Chassaing Jacques.

Cuzance. — Massalve Henri, Leymarie Antoine. Sup. Castanet Jean.

Floirac. — Lacaze Jean, Martine Antoine. Sup. Cassan Antoine.

Martel. — Lafargues Damien, Gary Antoine, Laverdet Ludovic. Sup. Moulin François.

Montvalent. — Delmas Pierre, Tournié Paulin. Sup. Boudet Jean.

St-Denis. — Nayrac Pierre, Lamothe Philippe. Sup. Barre Elie.

Sarrazac. — Gouygon François, Dupuy Louis Guillaume. Sup. Tassain Jean-Baptiste.

Calès. — Lacroix Marcelin, Cassagne Louis. Sup. Serres Antoine.

Fajoles. — Arteil Jean, Giguet Guillaume. Sup. Gauvit Jean.

Lamothe-Fénelon. — Delteil Antoine, Linol Antoine. Sup. Chatemisse François.

Loupiac. — Delpech Jean, Caussil Armand. Sup. Maury Jean.

Masclat. — Pezet François, Graves Jean-Baptiste. Sup. Escamel Pierre.

Payrac. — Grat Célestin, Fontès Firmin. Sup. Soulacroup Jean.

Reilhaguet. — Cassagnes François, Pebeyre Antoine. Sup. Bonnet Antoine.

Concorès. — Claret Jean, Bulit François. Sup. Grangié Pierre.

Frayssinet. — Campagne Jean-Baptiste, Lalo Zozime. Sup. Grat Jean Baptiste.

Lamothe-Cassel. — Meulet Jean, Dujol Etienne. Sup. Sudrès Alithe.

Montamel. — Andral Emile. Sup. Coudere Antoine.

Peyrilles. — Rodes Etienne, Laborie Léon. Sup. Salinié Augustin.

St-Chamarand. — Lompech Urbain, Guitges Edmond. Sup. Dalet Antoine.

St-Germain. — Coulon Pierre. Rossignol Augustin. Sup. Boissolles Paul.

Soucirac. — De Fontenilles Jean. Sup. Penchenat Louis.

Ussel. — Balagayrie Louis. Sup. Barry Crépin.

Uzech. — Gibert Jules, Pradié Sylvain. Sup. Barrière Basile.

Dégagnac. — Pécourt Augustin, Arènes François, Gatignol Jean-Pierre. Sup. Figeac Sylvain.

Lavercaillère. — Sindou Vincent, Galet Marc. Sup. Destrel Gérard.

Léobard. — Bladier Albert, Laval Jean. Sup. Roche Auguste.

Rampoux. — Valette Alfred. Sup. Labrande Urbain.

Salviac. — Claret Antoine-Firmin, Cabanel Jean-Alexandre, Vidal Pierre. Sup. Izarn Firmin.

Thédirac. — Lafon Lucien, Goudal Joan. Sup. Cassan Henri.

Gignac. — Simbille Augustin, Bordes jeune, Delpy Marcel. Sup. Dales Antoine.

Lacave. — Madebos Michel, Gardet Jean. Sup. Pechmèje Victor.

Lachapelle-Auzac. — Léry Pierre, Laval Antoine. Sup. Rol Pierre.

Lanzac. — Nuville Léon, Faurel Antoine. Sup. Chastenot Guillaume.

Meyronne. — Maury Jean-Baptiste, Leymarie adjoint. Sup. Arlet Jean-Pierre.

Pinsac. — Delpech Martin, Roche Etienne. Sup. Mouraud Jean-Théodore.

St-Sozy. — Gramat Léon, Gouygon François. Sup. Maury Pierre.

Souillac. — Lascoux Mathieu, Valat Louis, Laval Pierre, Fonsac Guillaume, Lambert Gaston Riaucoux François. Sup. Laymarie Théodore, Fresenge Pierre.

Bétaille. — Mazeyrac Félix, Lacroix Basile, Fromenteize Adrien. Sup. St-Sauve Pierre.

Carennac. — Layrac Pierre-Hydra, Castagné Jean-Félix. Sup. Delfour Césaire.

Cavagnac. — Louradour Louis, Guary Raymond. Sup. Bayle Jean.

Condat. — Tournier Antoine, Bachelerie François. Sup. Devès Pierre.

St-Michel-de-Ban. — Limes André, Mondet Isidore. Sup. Roche Jean.

Strenquels. — Gouygon Marcelin, Maury Jean. Sup. Langlade André.

Vayrac. — Lavergne Alexis, Bonneval Pierre, Darnis Isidore. Sup. Baveret Gustave.

plus atroce quelle se doublerait d'une désillusion... et que...

— Oui, oui, j'entends, interrompit sir Barnett... En outre, le temps presse... et malheureusement mon père est absent pour plusieurs jours encore... je peux il est vrai, correspondre avec lui...

— Oh ! je vous en prie, monsieur, faites-le sans retard...

— Mais tout cela, je vous le répète, demande du temps... et cependant il importe que vous ne restiez pas trop longtemps absent dans l'intérêt même de Mme Varelio... n'est-il pas vrai ? demanda sir Barnett, en scandant ses dernières paroles...

L'italien le regarda un instant avec inquiétude, mais, rassuré par l'impassibilité de son visage, il répondit :

— En effet, il est important que mon absence se prolonge le moins possible, mais néanmoins je peux, sous différents prétextes, retarder encore mon départ...

— Ecoutez, monsieur... je vous promets de m'occuper de votre démarche...

— Oh ! monsieur, combien je vous suis reconnaissant...

— Je dis, je vous promets de m'occuper de votre démarche... mais je ne vous promets pas de réussir... Si vous voulez bien revenir me voir dans une dizaine de jours, j'aurais parlé avec mon père, sir Barnett esquire, du but de votre visite... et je vous ferai part des démarches et des recherches que nous aurons entreprises tous les deux... Veuillez je vous prie, me laisser à tout hasard votre adresse...

— Hôtel d'Albion, rue Saint-Honoré...

Tandis que sir Barnett inscrivait l'adresse sur son registre, M. Varelio tira de sa poche une liasse de bank-

sur coup son enfant et sa femme, cette dernière condamnée d'ailleurs depuis un an par tous les médecins...

— Ici M. Varelio m'a fait un gros mensonge... en cherchant à m'apitoyer sur le sort de l'infortunée Mme Varelio... C'est mal, cher monsieur, de jouer ainsi avec l'attendrissement des gens naïfs... au lieu d'avouer tout simplement le véritable mobile de votre démarche... Essayer de conserver une fortune prête à vous échapper... quoi de plus naturel cependant...

Et reprenant la lettre de renseignements de Tom Ridway, sir Barnett junior y lut encore.

« Veuf et sans enfant, Varelio se trouve dépossédé de l'immense fortune apportée par sa femme, fortune qui retourne tout entière dans la famille de cette dernière. Pour éviter ce désastre, l'ancien viveur à soigneusement caché la mort de son enfant, et vient en France dans l'unique espoir d'y trouver un enfant, du même âge que le sien, qu'il ramènera en Amérique et présentera à la famille de sa femme comme son propre fils... Peu scrupuleux, il ne regardera pas à la nature des moyens pour arriver à son but. »

— Voilà qui me met à mon aise pour l'avenir, fit sir Barnett.

La lettre se terminait par ces mots :

« Varelio est prêts aux plus gros sacrifices d'argent. Ne pas le ménager. »

— Merci de ce dernier renseignement, mon bon Tom, nous en userons, conclut le directeur de la Company Limited en réintégrant la lettre dans son buvard... Alions, décidément l'ami Ridway est un collaborateur sérieux... Je songerai à augmenter ses gages.

Le groom entra, apportant une lampe allumée...

— John, lui dit sir Barnett, j'ai un travail important

à terminer...

Je ne recevrai personne avant une heure... Si on me demandait d'ici là faites attendre ou adressez au premier employé... Qu'on ne me dérange sous aucun prétexte...

Le groom sorti, sir Barnett vint pousser le verrou de la porte et consulta sa montre...

— Six heures, j'ai une grande heure devant moi, c'est plus qu'il m'en faut... Occupons-nous maintenant de trouver un héritier à l'infortuné M. Varelio.

Laisant la lampe allumée sur son bureau, il se dirigea vers un immense cartonnet placé dans l'angle du cabinet, et appuya son doigt sur une des figures sculptées dans l'ébène. Immédiatement, sous l'effort d'un ressort invisible, le cartonnet se déplaça sans bruit démasquant un couloir dans lequel sir Barnett s'engagea, tandis que, derrière lui, le cartonnet reprenait sa place primitive.

Après avoir fait quelques pas dans l'obscurité, sir Barnett poussa une porte qui ouvrait sur une petite pièce de petites proportions, éclairée par une seule fenêtre, dont il s'empressa de tirer avec soin les grands rideaux de reps vert.

Puis il alluma une grosse lampe munie d'un réflecteur qu'il posa sur une tablette de bois formant toilette et surmontée d'une glace. Sans perdre un instant, il se dépouilla de ses vêtements, qu'il échangea contre un costume usé et malpropre ; un énorme foulard de couleur douteuse remplaça la cravate blanche de l'homme d'affaires, puis sans retard, il passa à la transformation de sa tête.

(A suivre)

Conseil de Préfecture

Audience du 12 décembre

Présidence de M. Laparra, assisté de MM. Caviole-Dumoulin et Desprat, conseillers de préfecture.

Commissaire du gouvernement : M. Dauchez secrétaire général.

Le conseil a statué dans cette audience sur les affaires suivantes :

Viazac. — Délégué de M. le préfet contre l'élection des délégués sénatoriaux. Cette élection ayant eu lieu le 29 novembre à 9 heures du matin, contrairement à l'arrêté de M. le préfet du Lot, les opérations électorales de la commune de Viazac tendant à nommer des délégués suppléants en vue de l'élection de trois sénateurs sont annulées.

Théminettes. — Délégué de M. le préfet et protestation de MM. Roussel et consorts contre l'élection de M. Latapie, délégué sénatorial. M. Latapie est proclamé délégué, la protestation est rejetée.

Bagnac. — Délégué de M. le préfet et protestation de MM. Rozières et consorts. L'élection des délégués ayant eu lieu le 1^{er} décembre, contrairement à l'arrêté préfectoral, les élections des délégués et suppléants sénatoriaux dans cette commune sont annulées.

Puyjourde. — Délégué de M. le préfet contre l'élection des délégués sénatoriaux. Le conseil proclame élu M. Joseph Salasse comme délégué et M. Ambroise Palis, comme suppléant.

Cadrieu. — Délégué de M. le préfet contre l'élection des délégués sénatoriaux. Le conseil proclame élu M. Philippe Gentou, comme délégué et M. Paul Corse, comme suppléant.

Nécrologie.

M. Roussel, préfet du Lot, vient d'avoir la douleur de perdre son père, décédé subitement à Rochefort, à l'âge de 86 ans.

Nous prions M. le préfet et sa famille d'agréer, dans cette pénible circonstance, l'hommage de nos plus vives condoléances.

Au 7^e de ligne

M. Chardin, capitaine au 7^e de ligne, est mis en disponibilité.

Lycée Gambetta

M. Georges Casse, répétiteur 2^e ordre, 3^e classe, au lycée de Cahors, est nommé répétiteur 1^{er} ordre 5^e classe, au dit lycée.

Caisse des écoles

La deuxième conférence donnée au bénéfice de la Caisse des écoles aura lieu dimanche 20 décembre, au théâtre de Cahors, à 4 heures. Elle sera faite par M. Petit, professeur au Lycée Gambetta.

Le sujet traité sera : « Le Théâtre et le Plaisir dramatique. »

Elections consulaires

Dimanche dernier, 13 décembre, ont eu lieu à Cahors, les élections consulaires, à l'effet de procéder au renouvellement partiel des membres du tribunal de commerce, pour l'année 1897, au nombre de trois, savoir : deux juges titulaires et un suppléant.

MM. Martin et Capelle, juges titulaires et Galaup, suppléant, rééligibles, avaient brigué les suffrages des électeurs consulaires. Les négociants s'étant abstenus de voter et le quorum n'ayant pas été atteint, il n'y a pas eu d'élection.

Aviron Cadurcien

MM. les membres de l'Aviron cadurcien sont instamment priés d'assister à l'assemblée générale qui aura lieu lundi prochain, 21 courant, à 8 h. 1/2 du soir, au siège de la société (café Tivoli).

Ordre du jour : 1^o Lecture du procès-verbal de la dernière séance ; 2^o Renouvellement du bureau ; 3^o Questions diverses.

Veloce-sport cadurcien

MM. les membres du V. S. C. sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu vendredi prochain 18 courant, à 8 h. 1/2 du soir, au siège du club (café Tivoli).

Ordre du jour : Apurement des comptes du trésorier.

Colis postaux pour militaires

M. Girodet, député de la Loire, vient de déposer l'amendement suivant à loi de finances :

Les colis postaux d'un poids de 5 kilos, expédiés aux soldats en activité de service, seront exonérés de toute taxe et délivrés gratuitement aux destinataires, par les soins de l'administration de la guerre.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME des 17 et 20 Décembre 1896

De 3 à 4 heures

Allegro Militaire	Lecoq.
Le Chalet (Ouverture)	Adam.
Les Amourettes (Valse)	Gung'l.
Mireille (Fantaisie)	Gounod.
Jane (Polka)	Lardeur.

Foire du 12 décembre

La foire du 12 décembre a été assez importante. Les cours des bestiaux et des diverses denrées ont été les suivants :

Bœufs gras, de 32 à 35 fr. les 50 kilos ; attelages, de 500 à 800 fr la paire ; porcs gras, de 34 à 36 fr. les 50 kilos ; porcelets, de 10 à 25 fr. la pièce, selon grosseur ; moutons gras, 0 fr. 60 le kilo ; les brebis pour l'élevage, avec leurs agneaux, de 18 à 35 fr. le couple.

Halles aux grains. — Blé en vente, 60 hectol. vendus, 50 ; prix moyen, 18 fr. l'hectol. Maïs en vente, 200 hectol. ; vendus, 140 ; prix moyen, 9 fr. 70 l'hectol. Pommes de terre, 2 fr. 50 les 80 litres ; pommes fruits, de 2 fr. 50 à 3 fr. 50 les 80 litres ; truffes, de 7 à 8 fr. le kilo.

Volailles grasses, de 0 fr. 60 à 0 fr. 70 le kilo ; dindes, de 0 fr. 45 à 0 fr. 50 le kilo ; œufs, 0 fr. 90 la douzaine.

Il n'y a pas eu de vols, ni d'accidents.

Union des Associations agricoles du Sud-Ouest VŒUX

Adoptés dans la séance du 5 décembre 1896, à Toulouse, par les délégués de huit Sociétés représentant cinq départements (Aude, Haute-Garonne, Gers, Lot-et-Garonne, Gironde).

(Suite)

VINS ARTIFICIELS

L'Union,

Tout en regrettant l'adjonction au projet Turrel de la disposition qui permet aux commerçants en liquides de détenir des vins de sucre de marcs ou des piquettes pour leur usage privé ;

Persuadée que cette disposition jointe à l'entière liberté laissée aux récoltants de fabriquer ces mêmes succédanés du vin, favorisera la fraude dans une mesure qu'il est impossible d'apprécier ; Estimant toutefois que la réglementation des boissons factices s'impose à bref délai,

Émet le vœu,

Que la loi sur les vins artificiels soit adoptée par le Sénat telle qu'elle lui a été transmise par la Chambre des députés.

DÉGRÈVEMENT DU SUCRE

L'Union,

Considérant l'extension prise par les bouillies sucrées dans le traitement des maladies cryptogamiques.

Émet le vœu,

Que le sucre employé à des usages agricoles non alimentaires, jouisse d'une réduction au moins égale à celle accordée au sucre destiné à l'amélioration de la vendange.

RELÈVEMENT DES DROITS DOUANIERS SUR LES VINS

L'Union,

Considérant que les importateurs de vins exotiques ont réussi à tourner la loi douanière en dénaturant, par le mouillage, le produit soumis aux droits.

Appuie le projet de loi présenté par M. le Dr Cot et ses collègues, et demande qu'il soit promptement voté.

RÉGIME DES BLÉS

L'Union,

Considérant que le stock de blé circulant sous le bénéfice de l'admission temporaire pèse lourdement sur le marché,

Émet le vœu,

Que le régime d'admission temporaire, source de fraudes à l'infini, soit remplacé par un droit toujours contresigné à l'entrée, et que aucune différence n'existant plus entre le blé étranger qui a acquitté les droits et le blé français, le droit soit remboursé à la sortie sur tous les blés quelle que soit leur provenance ou la frontière par où a lieu l'exportation.

CRÉDIT AGRICOLE

L'Union,

Considérant l'infériorité des agriculteurs vis-à-vis des commerçants au point de vue des facilités de crédit qui leur sont accordées,

Émet le vœu :

Qu'à l'occasion du renouvellement du privilège de la Banque de France, le Parlement tienne la main à ce que cet établissement prenne l'engagement d'admettre à l'escompte le papier souscrit par les agriculteurs au même titre et aux mêmes conditions que le papier exclusivement commercial.

RÉPRESSION DES FRAUDES A L'ENTRÉE DU BÉTAIL ESPAGNOL

L'Union,

Considérant que, sous le couvert de l'exemption des droits accordée au bétail provenant de la République d'Andorre, une certaine quantité de bétail espagnol est introduit en franchise au moyen de faux certificats d'origine,

Émet le vœu :

Que le gouvernement fasse exercer une surveillance rigoureuse sur les postes douaniers de la région pyrénéenne et prenne des mesures pour faire cesser les nombreuses fraudes qui s'y commettent.

L'Union,

S'associant au vœu émis par l'Union du Sud-Est des Syndicat agricoles, au sujet de l'abaissement du prix des porcs,

Demande que l'administration de l'agriculture recherche les causes de cette dépréciation et prenne les mesures nécessaires pour y apporter un prompt remède.

Le Vice-Secrétaire,
G BORD.

Le Président,
E. DE CAPÈLE.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fête de Noël de 1896

ET DU

PREMIER DE L'AN 1897

A l'occasion des Fêtes de Noël 1896 et du Premier de l'An 1897, la Compagnie d'Orléans a décidé que les billets aller et retour à prix réduits, qui seront délivrés aux conditions de son Tarif spécial G. V. n^o 2, du jeudi 24 Décembre inclus au lundi 4 Janvier inclus, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du Mardi 5 Janvier.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par ledit Tarif lorsqu'elle expirera après le 5 janvier.

HERNIES

Cure complète par le bandage galvanocuratif de M. Narbonne, spécialiste-diplômé, inventeur à Paris, 19, rue Notre-Dame-de-Nazareth, qui appliquera lui-même ses appareils à :

LALBENQUE, les mercredi 23 et jeudi (foire) 24 décembre, hôtel du Lion d'or CAHORS, les 1^{er}, 2, 3, 4, 5 et 6 janvier 1897, HOTEL DES AMBASSADEURS.

CAJARC, les 7, 8, 9, 10 et 11, HOTEL COURNEDE.

Faveurs aux ouvriers. 30 ans de bons résultats.

PRIME MUSICALE GRATUITE

lecteurs du Journal du Lot, découpez ce bon et envoyez-le, avec votre adresse et l'indication de votre force au piano, à M. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais) ; vous recevrez gratis et franco un joli morceau de musique avec le catalogue des nouveautés.

THÉÂTRE DE CAHORS

Dimanche 20 décembre, la tournée G. Dupré donnera sur notre théâtre une représentation de

LA JUIVE

Opinion de la Presse

De la Loire Républicaine du 18 novembre :

Belle chambrée et belle soirée, hier, à l'Eden-Théâtre.

Les premiers sujets de la troupe de M. G. Dupré ont donné vaillamment et, grâce à eux, la Juive, que depuis si longtemps on n'avait eu le plaisir d'entendre à St-Etienne, a retrouvé son succès habituel.

La salle de la rue de la Croix était archicomble, et c'est par des applaudissements chaleureux et prolongés que les meilleurs passages de l'œuvre d'Halévy étaient accueillis.

Le personnage de Rachel a permis à M^{me} Grandel de faire apprécier une voix dont le métal est d'une rare solidité et dont l'étendue est prodigieuse.

Quant au rôle écrasant d'Eléazar (le triomphe du célèbre Renard), M. Dupré l'a rendu très consciencieusement et a déployé une vigueur d'organe dont on lui a su le meilleur gré.

La palme revient incontestablement à M. Lamarche, basse noble, qui a composé d'une façon magistrale le personnage de cardinal.

L'orchestre mérite des éloges ; les habits noirs étaient relevés par la gracieuse présence de deux dames, dont une jouait délicieusement du violon et la seconde du piano.

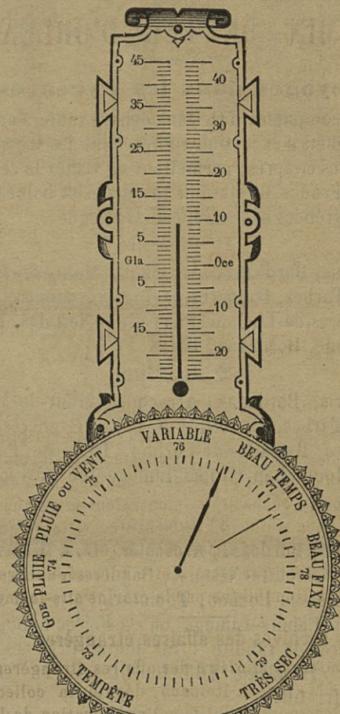
Du Stéphanois du 18 novembre :

La représentation de l'œuvre d'Halévy, donnée hier soir à l'Eden, a été très satisfaisante. Le très nombreux public qui se trouvait là a été de cet avis, car il n'a pas ménagé ses applaudissements aux interprètes.

De l'Éclair du 21 novembre :

La représentation de la « Juive » avait attiré lundi un public nombreux et choisi dans la salle de l'Eden-Théâtre.

La représentation a dépassé ce qu'on espérait et nous devons reconnaître que tous les artistes de la troupe de M. Dupré se sont montrés sinon impeccables, du moins parfaitement satisfaisants.



Baro-Thermomètre

Indiquant les pressions barométriques, du jour et de la veille, et la température du jour.

ÉTRENNES UTILES

A nos lecteurs

Les fabricants fournisseurs des Ecoles des Villes de Paris, Londres, etc., viennent de traiter avec nous pour offrir à nos lecteurs, à l'occasion des Etrences, une magnifique sphère terrestre de 1 mètre de circonférence, bien à jour des dernières découvertes, et montée sur un pied en métal richement orné.

Ce merveilleux Objet d'art, qui doit être le plus bel ornement du Salon ou du Cabinet d'études, aussi utile à l'homme du monde qu'à l'adolescent, et d'une valeur commerciale supérieure à 30 fr., sera fourni franco de port et d'emballage dans toute la France au prix de 15 fr.

Adresser Mandats et Commandes à nos bureaux.



1 Mètre de Circonférence

Monsieur BÉNATRE

Pâtissier-Confiseur,

Rue de l'Hôtel-de-Ville à Cahors,

A l'honneur de faire savoir à sa nombreuse clientèle qu'il ne cède pas son industrie. Par conséquent tous les bruits plus ou moins intéressés qui ont couru sur son compte sont absolument faux.

L'on trouvera chez lui toutes les dernières nouveautés en confiserie et articles du jour de l'an à des prix modérés.

A l'Imprimerie LAYTOU

Cartes de Visite

Depuis 1 fr. 25 le cent

Livrées dans la journée

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris. (via Montauban-Cahors-Limoges, ou via Figeac-Limoges).

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours. Prix des billets : 1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

4^{er} itinéraire

1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Cheonneaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers, via Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e itinéraire

1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours. Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Cheonneaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

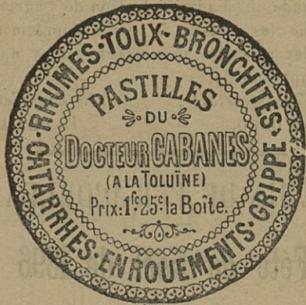
Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Anserlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

AFFICHAGE GÉNÉRAL et DISTRIBUTION d'IMPRIMÉS
L. AUBOURG & C^o
4, RUE SAINTE-ANNE (Avenue de l'Opéra)
PARIS

La Maison L. AUBOURG & C^o, fondée en 1878, se charge de l'AFFICHAGE de toute nature ainsi que de la DISTRIBUTION des IMPRIMÉS pour Paris, la Province et l'Etranger. Cette maison de 1^{er} ordre possède de nombreux emplacements pour la pose des Affiches en papier et sur toile; elle a des correspondants dans toutes les communes de France.

S'adresser à M. DUEZ, Directeur
4, Rue S^{te}-Anne (Avenue de l'Opéra) Paris.



Vous me demandez pourquoi je vous recommande les Pastilles du Dr CABANES? C'est parce que je les ai expérimentées, et quand vous aurez un Rhume, même une Bronchite, quand vous tousserez ne prenez que des pastilles du Dr CABANES et vous serez guéri.

Dépôt Ph^o DERBECCQ, 24, Rue de Charonne, Paris ET TOUTES PHARMACIES. Envoi franco contre timbres.

LE MONITEUR DE LA MODE
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT:
PLUS DE MODELES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX A LAIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RESEIGNEMENTS QU'AUCUN AUTRE
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
EDITION 2: contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 2^e, 3^e et 4^e N^{os}.
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

La Nouvelle Revue
18, Boulevard Montmartre, Paris.
Directrice: Madame Juliette ADAM
PARAIT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

PRIX DE l'abonnement	Paris et Seine	50 ^r	26 ^r	14 ^r
	Départements	56	29	15
	Etranger...	62	32	17

On s'abonne sans frais: dans les Bureaux de poste, les agences du Crédit Lyonnais et celles de la Société générale de France et de l'Etranger.

OUTILLAGE INDUSTRIEL ET D'AMATEURS
Nouveau Tarif-Album (300 p., 1.000 grav.) n^o 0185
A. TIERSOT, Const^r n^o 16, r. des Gravilliers, Paris.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'HIVER (15 Octobre 1896)

De Paris à Toulouse

	17	5	21 (1)	35	1125-1131
	OMNIBUS	EXPRESS	EXPRESS	DIRECT	OMNIBUS
	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} classe	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes
PARIS.....	départ. 3 ^h 10s.	10 ^h 35 ^m	7 ^h 50s.	11 15s.	—
BRIVE.....	arrivée. 6 40 ^m	6 34 ^m	5 11 ^m	11 32 ^m	—
Gignac-Cressensac.....	départ. 6 50 ^m	7 1 ^m	5 23 ^m	1 10 ^m	7 ^h 6 soir
SOULLAC.....	départ. 7 27	—	—	1 47 ^m	7 43
CAZOULÈS.....	arrivée. 7 47	7 37	5 59	2 7	8 3
Lamothe-Fénelon.....	départ. 7 54	7 38	6 »	2 12	8 18
Nozac.....	arrivée. 8 1	—	—	2 19	8 25
GOURDON.....	départ. 8 2	—	—	2 21	8 26
Saint-Clair.....	arrivée. 8 17	—	—	2 36	8 41
Dégagnac.....	départ. 8 27	—	—	2 46	8 51
Thédirac-Peyrilles.....	arrivée. 8 40	8 3	6 24	3 »	9 5
Saint-Denis-Catus.....	départ. 8 50	—	—	3 10	9 15
Espère.....	arrivée. 9 2	—	—	3 22	9 27
CAHORS.....	départ. 9 13	—	—	3 32	9 38
Sept-Ponts.....	arrivée. 9 24	—	—	3 44	9 49
Cieurac.....	départ. 9 33	—	—	3 53	9 58
Lalbenque.....	arrivée. 9 45	8 39	7 »	4 5	10 10 soir
Caussade.....	départ. Exp. 9 59	8 45	7 10	4 14	10 25
Montauban.....	arrivée. 10 9	—	—	4 25	11 7 37 ^m
Toulouse.....	départ. 10 23	—	—	4 40	11 54
	arrivée. 10 30	—	—	4 48	8 3
	départ. 11 3	9 23	7 47	5 23	8 40
	arrivée. 11 37	9 47	8 10	6 3	9 22
	départ. 11 h. 52 midi 2	10 »	8 18	6 20	—
	arrivée. midi 39 1 h 14 ^m	10 39s.	8 59 ^m	7 43 ^m	—

(1) Le train EXPRESS 21 qui part de Paris à 7 h. 50, prend des voyageurs de 2^e cl. en provenance de Paris et à destination de Limoges et des au-delà et des voyageurs de 3^e cl. même provenance et à destination de Brive et des au-delà. Outre le train 21, il part de PARIS, un RAPIDE à 9 h. 5 du soir qui correspond, à LIMOGES, avec le train 21.

De Toulouse à Paris

	16	1140-1128	26	1126	1136	40
	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS
	1 ^{re} classe	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes
TOULOUSE.....	départ. 2 ^h 43 ^m	3 15 ^m	8 ^h »	—	9 ^h 40 ^m	6 ^h mat
Montauban.....	arrivée. 3 30	4 24	8 48	—	10 47	7 7 ^m
Caussade.....	départ. 3 37	4 33	8 54	—	10 52	7 30
Lalbenque.....	départ. 4 3	5 14	9 16	—	11 33	8 11
Cieurac.....	arrivée. —	6 2	—	—	11 42	8 50
Sept-Ponts.....	départ. —	6 14	—	—	12 21	8 59
CAHORS.....	arrivée. 4 38	6 22	9 51	—	12 33	9 11
Espère.....	départ. 4 48	6 38	9 57	6 »	12 42	9 19
Saint-Denis-Catus.....	arrivée. —	6 52	—	6 14	—	9 30
Thédirac-Peyrilles.....	départ. —	7 6	—	6 27	—	9 42
Dégagnac.....	arrivée. —	7 19	—	6 42	—	9 55
Saint-Clair.....	départ. —	7 28	—	6 51	—	10 8
GOURDON.....	arrivée. —	7 38	—	7 »	—	10 17
Nozac.....	départ. 5 30	7 53	10 37	7 17	—	10 26
Lamothe-Fénelon.....	arrivée. —	8 2	—	7 26	—	10 40
CAZOULÈS.....	départ. —	8 11	—	7 36	—	10 49
SOULLAC.....	arrivée. —	8 23	—	7 48	—	10 58
Gignac-Cressensac.....	départ. 5 51	8 31	10 58	7 57	—	11 10
BRIVE.....	arrivée. 5 55	8 36	10 59	8 4	—	11 11
PARIS.....	départ. 6 31	9 40s.	—	8 36	—	11 18
	arrivée. 7 »	—	—	8 4	—	11 22
	départ. 7 »	—	—	8 36	—	11 51
	arrivée. 4 37 ^m	—	—	11 35	—	12 23
		—	—	11 44	—	12 49
		—	—	8 40 ^m	—	11 23 ^m

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus	Poste	Omnibus
CAHORS. — D.	6 ^h 20	12 ^h 50	6 ^h 30
Mercuès.....	6 43	1 4	6 44
Arrêt Douelle	6 47	—	6 48
Parnac.....	6 54	1 15	6 56
Luzoch.....	7 »	1 22	7 2
Casteilfranc.....	7 13	1 35	7 15
Arr. Prayssac	7 16	—	7 18
Puy-l'Évêque.....	7 25	1 46	7 28
Duravel.....	7 32	1 54	7 35
Sotrac-Touzac	7 40	2 3	7 43
Fumel.....	7 49	2 13	7 54
LIBOS. — A.	7 55	2 19	8 »
BORDEAUX.....	8 51	3 11 m	4 31
PARIS. — Ar.	11 36	4 37	10 51

De LIBOS à CAHORS

	Poste	Omnibus	Omnibus
PARIS. — D.	7 ^h 50s.	11 ^h 4	7 ^h 38
BORDEAUX.....	» »	6 10	3 34
LIBOS. — D.	8 29	3 1	9 10
Fumel.....	8 35	3 7	9 16
Sotrac-Touzac	8 45	3 19	9 26
Duravel.....	8 52	3 28	9 33
Puy-l'Évêque.....	8 59	3 37	9 40
Arr. Prayssac	9 6	—	9 47
Casteilfranc.....	9 12	3 51	9 53
Luzoch.....	9 22	4 4	10 3
Parnac.....	9 31	4 14	10 11
Arrêt Douelle	9 36	—	10 16
Mercuès.....	9 41	4 25	10 21
CAHORS. — A.	9 53	4 39	10 37

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAHORS. — D.	7 ^h 37	1 ^h 27	6 ^h 27
Cabessut, halte	7 46	1 35	6 36
Arcambal.....	7 57	1 47	6 46
Vers.....	8 6	1 56	6 54
Saint-Géry.....	8 15	2 4	7 2
Conduché.....	8 28	2 17	7 14
St-Cirq, halte.	8 35	2 24	7 20
St-Martin-Lab.	8 45	2 33	7 28
Calvignac, hal.	8 53	2 41	7 35
Cajarc.....	9 7	2 55	7 47
Montbrun, hal.	9 18	3 6	7 57
Touzac.....	9 28	3 16	8 6
Lamadelleine.....	9 41	3 29	8 18
CAPDENAC. A.	9 53	3 41	8 30

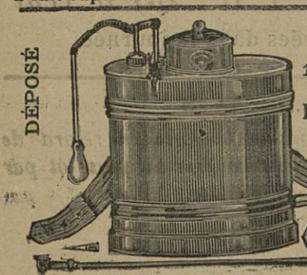
De CAPDENAC à CAHORS

	[Omnibus]	Omnibus	Omnibus
CAPDENAC. D.	7 43	1 ^h 10	5 ^h 19
Lamadelleine.....	7 53	1 ^h 22	5 31
Touzac.....	8 6	1 ^h 34	5 43
Montbrun, hal.	8 14	1 ^h 43	5 52
Cajarc.....	8 26	1 ^h 55	6 3
Calvignac, hal.	8 36	2 6	6 14
St-Martin-Lab.	8 46	2 14	6 25
St-Cirq, halte.	8 54	2 23	6 34
Conduché.....	9 »	2 30	6 41
Saint-Géry.....	9 17	2 45	6 56
Vers.....	9 22	2 54	7 2
Arcambal.....	9 30	3 2	7 11
Cabessut, halte.	9 40	3 11	7 22
CAHORS. — A.	9 48	3 19	7 34

Cave Bordelaise

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION
M. COMBARIEU, Successeur
3, rue de la Mairie, CAHORS

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1^{re} marque. Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.



PULVÉRISATEUR-DEPEYRE
A pompe directe et air comprimé
1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or
Dans les principaux Centres viticoles de France
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti
28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE
F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant
Chevalier du Mérite Agricole
18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)
NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.



25 ANS DE SUCCÈS.
MAISON DE CONFIANCE
LA POSE DES DENTS
Le Redressement
& toutes les Opérations relatives
à l'ART DENTAIRE.
AUDOUARD
Chirurgien-Dentiste
16 Rue du Maréchal Brune
BRIVE (CORRÈZE)
Nota. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE: AUDOUARD BRIVE.

PIANOS MUSIQUE & ORGUES

Ancienne Maison TRUFFIER, fondée en 1852
Arthur LAGAPE, facteur-accordeur de Pianos & Orgues
SUCCESSION
2, Rue Taillefer et place Francheville, 40, Périgueux

LOCATION depuis 8 fr. par mois à l'année
PIANOS ENTIEREMENT NEUFS
Rendus franco chez le client. Accord gratuit

Vente, Location, Échange, Accords, Réparations
Pour tous renseignements, s'adresser chez M. VIGOUROUX,
Organiste de la Cathédrale et professeur de piano,
Rue Clément-Marot, CAHORS

Le propriétaire-gérant: LAYTOS.